



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

### **1) LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET PRIMITIF 2022**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Virieu le Grand et est disponible sur le site internet de la commune ([www.virieulegrand.fr](http://www.virieulegrand.fr)).

Le budget primitif a été voté le 15 avril 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures.

Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- limiter la dette,
- mobiliser les subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Région chaque fois que possible.

Cette note présente donc les principales informations du budget primitif 2022 et des budgets annexes. Les chiffres indiqués ci-dessous sont des prévisions budgétaires établies en fonction des ressources communales.

### **2) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **a) Généralités**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux et notamment aux dépenses liées à l'entretien.

#### **b) Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2022 sont estimées à 851 078,27 €.

Les dépenses non réelles de fonctionnement (opérations d'ordre) inscrites au budget primitif 2022 sont estimées à 79 045 €.

Elles se répartissent comme suit :

<b>DÉPENSES (T.T.C)</b>	
011 - Charges à caractère général	312 364,27
012 - Charges de personnel et frais assimilés	329 400,00
014 - Atténuations de produits	53 398,00
65 - Autres charges de gestion courante	143 645,00
66 - Charges financières	9 171,00
67 - Charges exceptionnelles	3 100,00
022 - Dépenses imprévues	1 048,91
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>851 078,27</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>79 045,00</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>930 123,27</b>

## **Chapitre 011 - Charges à caractère général**

Les charges à caractère général regroupent :

- les frais généraux, l'entretien et fonctionnement des bâtiments communaux (énergie, eau, assurances etc.),
- l'entretien de la voirie, des réseaux d'eaux pluviales,
- les frais de la cantine scolaire,
- les fournitures scolaires et pour les temps d'activités périscolaires,
- les prestations de services extérieurs,
- la maintenance du matériel,
- les taxes foncières.

## **Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés**

Elles regroupent toutes les dépenses du personnel titulaire et non-titulaire.

L'effectif de la commune est de 7 agents titulaires (6,9 équivalents temps plein), 2 agents non-titulaires (1,24 équivalents temps plein).

La prévision budgétaire concernant les salaires et les cotisations sociales obligatoires est augmentée de 1.8 % pour le budget 2022 car certains agents vont changer d'échelon. Un agent est remplacé par un contractuel depuis décembre 2020 pour cause de mise en disponibilité d'office pour raisons de santé. L'estimation d'augmentation est également due à l'augmentation des cotisations sociales. On peut donc en conclure que le budget du chapitre 012 est en prévision d'augmentation normale par rapport à 2021.

## **Chapitre 014 - Atténuations de produits**

Elles se composent :

- d'un prélèvement au profit du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) à hauteur de 41 398 €. *Ce fonds permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale, en application du point 2.1 de l'article 78 de la loi no 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010. Le prélèvement (ou le reversement) au titre du FNGIR est calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme (dont les produits de l'imposition sur les entreprises de réseaux -IFER- perçus) de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010. Le calcul de ces garanties de ressources est une opération à caractère national. Les collectivités « gagnantes » de la réforme financent les pertes des collectivités « perdantes »,*
- de la contribution de la commune au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Le montant du FPIC est établi d'après la répartition des contributions au sein de la Communauté de Communes Bugey Sud. *Le FPIC sert à approfondir l'effort entrepris en faveur de la péréquation au sein du secteur communal et à accompagner la réforme fiscale en prélevant celui-ci auprès des collectivités les plus dynamiques suite à la suppression de la taxe professionnelle.*

## **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante**

Elles comprennent principalement les dépenses afférentes :

- aux cotisations retraites des élus.
- aux cotisations de sécurité sociale (part patronale).
- aux créances admises en non valeur.
- au financement du service départemental d'incendie.
- aux participations scolaires.
- aux contributions aux syndicats intercommunaux,
- aux subventions de fonctionnement aux associations.

## **Chapitre 66 - Charges financières**

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts des emprunts.

### **Les dépenses d'ordre**

Pour une prévision de 79 045 € pour l'année 2022, elles comprennent principalement :

- le virement à la section d'investissement (72 845 €).
- les dotations aux amortissements des immobilisations des travaux du SIEA (6 200 €).

### **c) Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 930 123,27 € en 2022 dont 56 508,27 € d'excédent reporté.

Elles se répartissent comme suit :

<b>RECETTES (T.T.C.)</b>	
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	133 980,00
73 - Impôts et taxes	364 795,00
74 - Dotations, subventions et participations	220 645,00
75 - Autres produits de gestion courante	131 445,00
77 - Produits exceptionnels	20 750,00
013 - Atténuation de charges	2 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	56 508,27
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>930 123,27</b>

#### **Chapitre 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses**

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par la facturation des services de portage de repas, de garderie / cantine, le remboursement des frais de personnel du budget annexe eau/assainissement et de la Communauté de Communes Bugey Sud et les frais de chauffage des locataires. En 2022, une recette de 39 600 € est également prévue pour la vente de bois aux professionnels.

D'autres recettes, moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les redevances d'occupation du domaine public, ainsi que les ventes de concessions dans le cimetière communal.

#### **Chapitre 73 - Impôts et taxes**

Il concerne principalement les recettes relatives à :

- la fiscalité directe locale (taxes foncières), avec, pour 2022, une augmentation légère des taux de taxes foncières et un produit fiscal attendu de 331 995,00 €.
- l'attribution de compensation de la Communauté de Communes Bugey Sud pour un montant de 1800 €.
- la taxe additionnelle sur les droits d'enregistrement des ventes d'immobilisations sur la commune pour 30 000 €.

#### **Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations**

Ce chapitre de recettes concerne essentiellement les dotations de l'Etat :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : elle représente la participation de l'État au fonctionnement de la commune. Elle est en nette diminution depuis 2014. Elle est de 96 402,00 € contre 148 823,00 € en 2014. Ceci correspond à une diminution d'environ 35,23 %.

Cette année encore la commune sera contributrice à l'effort de redressement des finances publiques.

- Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : estimée à 75 246 €.
- Les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux.
- Les remboursements des communes de Saint Martin de Bavel et Cuzieu pour la cantine.
- La compensation franco genevoise pour 21 304 €.

#### **Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante**

Ce sont des recettes constituées par :

- les revenus des locations communales (130 000 €).
- les arrondis de prélèvement à la source (arrondi PASRAU).

#### **Chapitre 77 - Produits exceptionnels divers**

Ils comprennent essentiellement :

- les remboursements de sinistres.
- les mandats annulés.
- les dons.

#### **Chapitre 013 – Atténuation de charges**

Ce chapitre comprend le remboursement sur rémunérations du personnel en cas d'absence pour maladie, maternité, accident du travail...

#### **d) La fiscalité**

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, il convient de voter pour l'année 2022 uniquement les taux relatifs à la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti. Le montant de la taxe d'habitation est compensé par le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) appliqué sur son territoire.

En 2022, pour voter le taux de TFPB les communes délibéreront sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes et du taux départemental de la TFPB de 2020 (13.97%)

Les taux de TFB et TFNB communaux sont augmentés en 2022 :

Taux de taxe foncière (bâti)	25.23 % (+3,2%)
Taux de taxe foncière (non bâti)	35.38 % (+3,18%)

### 3) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### a) Généralités

Le budget d'investissement concerne les projets de la commune à moyen et long terme. Il concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Il correspond à l'inverse du budget de fonctionnement qui lui implique des notions de récurrence et de quotidienneté.

#### b) Les dépenses d'investissement

Elles correspondent à toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et au remboursement du capital des emprunts en cours. Il s'agit par exemple de l'acquisition de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures existantes ou sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement 2022 sont estimées à 557 179,89 € (y compris les restes à réaliser de 2021). Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES (T.T.C.)		
CHAPITRES	RESTES A REALISER 2021	BUDGET PRIMITIF 2022
020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	0,00	69 099,00
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	30 000,00
204 - Subventions d'équipements versées	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	11 323,64	152 560,00
23 - Immobilisations en cours	264 197,25	30 000,00
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019</b>	<b>275 520,89</b>	<b>281 659,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022</b>		<b>557 179,89</b>

Les principaux investissements prévus pour l'année 2022 sont les suivants :

**- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés :**

Il s'agit du remboursement du capital des emprunts en cours.

**- Chapitre 20 – Immobilisation incorporelles :**

Il s'agit des dépenses liées à la reprise de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

**- Chapitre 204 – Subventions d'équipements versées :**

Néant en 2022.

**- Chapitre 21 – Immobilisation corporelles :**

Il s'agit principalement pour 2022 :

- des dépenses liées aux travaux d'investissement dans la forêt,
- de l'achat de 2 chaudières pour les bâtiments communaux,
- de l'achat d'un fourgon, d'une épareuse et de matériels manuels (débroussailleuses, tronçonneuses...) suite au cambriolage de février 2022 du local technique.
- de la création de toilettes publiques,
- de la création d'un arrêt de bus,
- de l'achat de mobil-homes,
- du renouvellement du parc informatique de la mairie,
- de l'achat d'ordinateurs pour l'école dans le cadre de l'opération « Ecole Numérique ».

**- Chapitre 23 – Immobilisation corporelles :**

Il s'agit de toutes les dépenses liées aux travaux de restructuration et d'extension de l'école des Pelands.

#### c) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement correspondent :

- à l'excédent d'investissement reporté.
- au produit des cessions d'immobilisations.

- à la taxe d'aménagement sur les permis de construire.
  - au fonds de compensation de la TVA.
  - à la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement.
  - aux dépôts et cautionnements reçus.
  - aux emprunts contractés.
  - aux subventions d'investissement.
- Elles sont estimées à 557 179,89 € (y compris les restes à réaliser de 2021), dont :
- recettes réelles : 478 134,89 €,
  - recettes d'ordre : 79 045,00 €.

Elles se répartissent comme suit :

<b>RECETTES (T.T.C.)</b>		
CHAPITRES	RESTES A REALISER 2021	BUDGET PRIMITIF 2022
001 – Excédent d'investissement reporté	0,00	22 082,68
024 - Produits des cessions d'immobilisations	0,00	140 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	164 911,21
13 - Subventions d'investissement	141 541,00	7 400,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	0,00	2 200,00
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>141 541,00</b>	<b>336 593,89</b>
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>0,00</b>	<b>79 045,00</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021</b>	<b>141 541,00</b>	<b>415 638,89</b>
<b>TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022</b>		<b>557 179,89</b>

Pour l'équilibre du budget et l'exécution des travaux de restructuration et d'extension de l'école des Pelands, la commune a eu recours au déblocage d'un emprunt de 500 000 € fin 2018 et a vendu un bâtiment communal pour 250 000 €. Il faut également noter que pour financer ces travaux, des subventions ont été acceptées par la Préfecture de l'Ain au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), par le Conseil Départemental et par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant de 424 000 €.

Pour cette année, une recette de 140 000 € est inscrite au compte 024. Il s'agit de la vente d'un appartement communal situé « rue du Montet ».

#### **4) L'AUTOFINANCEMENT DU BUDGET COMMUNAL**

La capacité d'autofinancement nette dégagée sur l'exercice 2022 permet de participer aux opérations d'investissement à hauteur de 72 845 €. Le reste des financements étant couvert par l'emprunt qui a été débloqué fin 2018, par les cessions de bâtiments et par les subventions accordées pour les différents projets.

#### **5) ETAT DE LA DETTE**

Le budget principal comporte à ce jour quatre emprunts.

### **LES BUDGETS ANNEXES**

#### **1) Budget annexe « Eau et Assainissement »**

##### **- Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES (T.T.C.)</b>		<b>RECETTES (T.T.C.)</b>	
020 - Dépenses imprévues	1 043,49	70 - Vente de produits finis, prestations de services,	166 800,00
011 - Charges à caractère général	118 000,00		
012 - Charges de personnel et frais assimilés	20 000,00	74 - Subventions d'exploitation	1 000,00

014 - Atténuations de produits	23 000,00	77 - Produits exceptionnels	600,00
65 - Autres charges de gestion courante	20 000,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	53 729,49
66 - Charges financières	4 086,00		
67 - Charges exceptionnelles	4 000,00		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>190 129,49</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>221 129,49</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>41 000,00</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>9 000,00</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>231 129,49</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>231 129,49</b>

**- Section d'investissement**

DEPENSES (T.T.C.)			RECETTES (T.T.C.)		
CHAPITRES	RESTES A REALISER 2021	BUDGET PRIMITIF 2022	CHAPITRES	RESTES A REALISER 2021	BUDGET PRIMITIF 2022
001 – Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	001 – Excédent d'investissement reporté	0,00	26 705,71
16 - Emprunts et dettes assimilés	0,00	21 049,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020 – Dépenses imprévues	0,00	2 656,71			
21 - Immobilisations corporelles	0,00	35 000,00	13 - Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00			
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>58 705,71</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>26 705,71</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>9 000,00</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>41 000,00</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>67 705,71</b>	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>67 705,71</b>
<b>Total général dépenses d'investissement</b>		<b>67 705,71</b>	<b>Total général recettes d'investissement</b>		<b>67 705,71</b>

**Réalisations de travaux :**

Suite au schéma directeur d'assainissement, des travaux de mise aux normes sont inscrits au BP 2022.

## 2) Budget annexe « Maison de la presse »

### - Section de fonctionnement

DEPENSES (T.T.C.)		RECETTES (T.T.C.)	
011 - Charges à caractère général	33 000,00	75 - Autres produits de gestion courante	10 532,00
022 - Dépenses imprévues	2 035,12	002 - Excédent de fonctionnement reporté	49 003,12
<i>Total dépenses réelles</i>	<i>35 035,12</i>	<i>Total recettes réelles</i>	<i>59 535,12</i>
<i>Total dépenses d'ordre</i>	<i>24 500,00</i>	<i>Total recettes d'ordre</i>	<i>0,00</i>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>59 535,12</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>59 535,12</b>

### - Section d'investissement

DEPENSES (T.T.C.)		RECETTES (T.T.C.)	
001 - Déficit d'investissement reporté	0,00		
020 - Dépenses imprévues	0,00		
16 - Emprunts et dettes assimilés	0,00		
21 - Immobilisations corporelles	24 500,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00
23 - Constructions	0,00		
<i>Total dépenses réelles</i>	<i>24 500,00</i>	<i>Total recettes réelles</i>	<i>0,00</i>
<i>Total dépenses d'ordre</i>	<i>0,00</i>	<i>Total recettes d'ordre</i>	<i>24 500,00</i>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>24 500,00</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>24 500,00</b>

#### Les principaux projets :

- Aucuns travaux prévus cette année.

### 3) Informations Budget annexe « Quartier de la gare »

Le Budget annexe « Quartier Gare » a été supprimé par délibération du conseil municipal en date du 19 mars 2021. Les dépenses ont été réintégrées dans le budget général 2021.

Fait à Virieu le Grand, le 15 avril 2022  
Mme le Maire,  
Y. VALLIN



